



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Libye

Question écrite n° 116465

Texte de la question

M. Daniel Goldberg interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les informations publiées par la presse révélant le versement par la société française I2e de commissions à des intermédiaires ayant favorisé la conclusion en avril 2007 d'un contrat commercial de technologies militaires pour la marine libyenne. La société I2e (basée à Aix-en-Provence) a ainsi versé des commissions à deux sociétés off-shore liées à un résident fiscal français entre décembre 2007 et octobre 2008 pour des montants de 2,4 millions d'euros pour Como holding et de 2,07 millions d'euros pour Tristar holding. La loi proscrivant depuis septembre 2000 toute commission afin de conclure des contrats liés à des matériels militaires, il lui demande quelles poursuites il entend engager à l'encontre des sociétés et des personnes ayant permis ces faits.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Goldberg](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116465

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 2011, page 8477

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)